

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°2759

OBJET

Approbation du zonage d'assainissement APRES enquête publique SAINT-SULPICE-SUR-LEZE

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze du mois de mai de 17 h 00 à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

<u>Présents</u>: Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI.

Excusés

Jean-Pierre BOIX, Louis MARETTE, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Pierre VIEL

Absents:

Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, André VIDAL,

Procuration:

Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Elisabeth CLAIN Pierre VIEL donne pouvoir à Christine TEQUI Jean-Michel SOLER donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Jérôme BLASQUEZ

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20240523-2759-DE en date du 23/05/2024 ; REFERENCE ACTE : 2759

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-10,
 R 2224-8 et R 2224-9 :
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 123-3 et R 123-9 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration en date du 13 janvier 2022 approuvant le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Sulpice-Sur-Lèze;
- Vu l'arrêté syndical du 9 décembre 2023 soumettant le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique;
- Vu que le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement dans son ensemble;
- Vu l'avis favorable et la prise en compte de la réserve et de la recommandation émises par le Commissaire Enquêteur :

Un programme hiérarchisé de travaux visant à la réduction des entrées d'eaux claires parasites et au traitement du phosphore à la station de traitement a été élaboré dans le schéma directeur d'assainissement ayant abouti au présent zonage.

Considérant que le projet de zonage d'assainissement est prêt à être approuvé après enquête publique, pour qu'il soit opposable aux tiers.

Ouï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE,

Ledit zonage d'assainissement.

AUTORISE.

Madame la Présidente, à mettre en place le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de SAINT-SULPICE-SUR-LEZE.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

SMDEA - Conseil d'administration du 14/05/2024 Délibération n° 2759

Page 2 sur 2